



À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 11 février 2026 et à laquelle sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)
M. Martin Carrier (Saint-Damase)
M. Patrick Fillion (Saint-Moïse)
Mme Chantal Gagné (Lac-au-Saumon)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Martin Landry (Albertville)

Mme Sophie Lapointe (Saint-Tharcisius)
M. Gilbert Marquis (Saint-Noël)
M. Lorenzo Ouellet (Sayabec)
M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Carol Poitras (Sainte-Florence)
Mme Odile Roy (Causapscal)
M. Nelson Thériault (Sainte-Irène)
M. Maxime Tremblay (Val-Brillant)
M. Aubert Turcotte (Saint-Léon-le-Grand)

tous formant quorum sous la présidence de la préfète, Mme Chantale Lavoie.

MM Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier et M. Pascal St-Amand, greffier adjoint sont aussi présents.

Extrait de procès-verbal

10.1 Formations obligatoires pour élus municipaux – Information

Le conseil de la MRC de La Matapédia est informé que Mme Chantale Lavoie, préfète, a réussi la formation « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e) » en date du 6 janvier 2026 et la formation « Éthique et déontologie en matière municipale » en date du 12 janvier 2026, lesquelles formations sont obligatoires en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et du *Règlement sur la formation des élus* (*Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 12 FÉVRIER 2026

Chantale Lavoie
Préfète

Pascal St-Amand
Greffier adjoint